

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2012

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT - (N° 414)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2

présenté par

M. Apparü, M. Fillon, Mme Fort, M. Douillet, M. Decool, M. Abad, Mme Genevard, M. Dhuicq,
Mme Dalloz, M. Gest et M. Audibert Troin

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Parlement a pour rôle de faire la loi et de légiférer. Non pas, comme le préconise à plusieurs reprises ce texte, de travailler sur des rapports du Gouvernement à chaque fois qu'un nouveau mécanisme est mis en place.